

ÉTAT DE LA SITUATION COVID-19, 17 MARS 2020

La Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc tient à informer sa population que face à la propagation de la COVID-19, elle suit les directives et recommandations émises par le gouvernement du Québec et de la Direction de la santé publique.

François Legault, premier ministre du Québec a ordonné la fermeture, devant la menace de la COVID-19 qui plane sur la santé de la population, de commerces et d'endroits publics tels que les bibliothèques, musées, théâtres, salles de spectacles, piscines, spas, saunas, parcs aquatiques, lieux récréatifs, cinémas, salles d'entraînement, restaurants offrant des buffets, cabanes à sucre voire toutes autres installations à vocation similaire.

Ainsi, la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc a procédé depuis le 13 mars dernier à la fermeture du gymnase, de la bibliothèque et du centre communautaire pour toutes activités d'artisans, d'artistes, d'organismes, etc.. jusqu'à nouvel ordre. La Municipalité appuie les mesures mises en place et a dûment procédé à la fermeture de ces infrastructures donnant lieu au déroulement d'activités promouvant le rassemblement et/ou l'utilisation d'équipements aux contacts multiples.

Actuellement, nous pouvons vous assurer que nous avons la situation bien en main. Nous sommes actuellement à définir notre plan de continuité des services afin d'assurer que nos opérations de base demeurent efficaces et sans aucune interruption. Par contre, à compter d'aujourd'hui, le 17 mars 2020, et ce jusqu'à nouvel ordre, **le bureau municipal sera fermé au public**. Il est toujours possible sur les heures d'ouverture habituelles, de communiquer avec les différents services de la Municipalité en composant le 819-299-3830 ou par courriel à info@saint-mathieu-du-parc.ca.

Nous tenons à vous aviser que selon l'arrêté ministériel, la **séance publique du 6 avril 2020 aura lieu à huis clos, sans la présence de citoyens**. Cette directive est une des mesures déclarées par le gouvernement du Québec afin d'éviter les rassemblements. Ainsi, nous vous invitons à consulter le site internet au www.saint-mathieu-du-parc.ca afin de prendre connaissance du procès-verbal de cette séance publique.

La réussite de cette mission collective repose sur la bonne volonté de tous les citoyens et citoyennes. Je vous implore à mon tour de respecter les directives et recommandations émises par les autorités gouvernementales et municipales afin de nous permettre de retrouver les libertés quotidiennes que nous devons nous priver pour l'instant. Je me dois de féliciter tous les citoyens de Saint-Mathieu-du-Parc qui respectent ces directives. Je suis confiante qu'ensemble, nous atteindrons l'objectif.

La Municipalité suit le déroulement des événements et participe activement à la mise en place de mesures préventives.

Josée Magny, Mairesse